

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1603

5 juillet 2013

SOMMAIRE

Alfred Berg	76908	H & A Lux Bond Dynamic	76916
Argor International S.A.	76903	HSH Money	76910
Auber S.A.	76905	Inception Fitness	76909
Axitis Diversified SICAV SIF S.C.A.	76904	Ipaben S.A., SPF	76898
Batiscan Investissement S.A.	76899	Jolyco S.A.	76902
Brookfield Finance Luxembourg S.à r.l. ..	76910	JPMorgan Private Bank Funds I	76898
BTS Funds (Lux)	76907	LöweKlau S.A.	76905
Cathians S.A.	76903	LRI Invest Money Select EUR	76910
Commerz Real Estate Master FCP-SIF ...	76909	Lux Venture Finance SPF, S.A.	76909
Compagnie Financière Montchoisi SPF S.A.	76908	Manipura S.A.	76904
Cormea S.A.	76899	Martin Currie Global Funds	76900
Eclipp L	76906	Mercan S.A., SPF	76898
Fidimmo S.A.	76899	Mont Blanc Investment S.A.	76901
Fiduciaire Deflorenne & Associés S.à r.l.	76944	Moog International Financial Services Cen- ter S.à r.l.	76916
Fiduciaire Deflorenne & Associés S.à r.l.	76944	Old Town	76933
Finland S.A.	76901	Petite Afrique Immobilière S.A.	76906
Finplat S.A.	76900	Quantex Funds	76933
Fora Investment S.à r.l., SPF	76944	Sofinlux International S.A.	76904
Fortiter S. à r. l.	76942	Technoggia S.A.	76944
Frun Park Halluin	76942	TFIN S.A.	76907
GAP FINANCE (Luxembourg) S.A.	76942	Tiberius X-Line	76916
Gecomo	76942	Tlux Participations S.A.	76906
Genève Invest (Europe) S.à r.l.	76936	TOCQUEVILLE FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"	76901
Gipe S.A.	76942	TOPstone exploitation S.à r.l.	76936
Go S.A.	76942	TOPstone S.A.	76936
Greenview S.à r.l.	76943	UBS (Lux) Real Estate Funds Selection ..	76943
Groupement de Participations Industriel- les S.A.	76943	Weberbank Special Mandate Fund	76909
Groupement de Participations Industriel- les S.A.	76943	Whittaker Participations S.A.	76902
Gwenael SA	76914	Woodimmo S.A.	76903
		Xembala European Investment	76914

Mercan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 69.853.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 22. Juli 2013 um 16.00 am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars 31. Dezember 2011.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2011, sowie Zuteilung des Resultats
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2011.
4. Verschiedenes.

DER VERWALTUNGSRAT.

Référence de publication: 2013089177/1023/15.

Ipaben S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 169.639.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 juillet 2013 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2012.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013089176/1023/16.

JPMorgan Private Bank Funds I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 114.378.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of JPMorgan Private Bank Funds I (the "Company") will be held on Friday, 26 July 2013 at 12:00 CET, at the Registered Office of the Company, with the following Agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Auditors and the Board of Directors for the accounting year ended March 31, 2013.
2. Adoption of the Financial Statements for the accounting year ended March 31, 2013.
3. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended March 31, 2013.
4. Approval of Directors' Fees.
5. Re-election of Mr Jacques Elvinger, Mr Benoit Dumont, Mr Alain Feis, and Mr Jean Fuchs to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders adopting the Financial Statements for the accounting year ending on March 31, 2014.
6. Re-election of PricewaterhouseCoopers Société coopérative to serve as Auditors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders, adopting the Financial Statements for the accounting year ending on March 31, 2014.
7. Allocation of the results as per the Audited Annual Report for the accounting year ended March 31, 2013.
8. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

76899

VOTING

Resolutions on the Agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by Shareholders present or represented at the Meeting.

VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy. A Form of Proxy for voting is available at www.jpmorganassetmanagement.com/extra. Completed Forms of Proxy must be received by no later than the close of business in Luxembourg on Wednesday, 24 July 2013 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2013089180/755/34.

Batiscan Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 167.849.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 juillet 2013 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2012.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013089172/1023/16.

Cornea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.376.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 juillet 2013 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2012.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013089173/1023/16.

Fidimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.189.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 juillet 2013 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2012, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2012.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013089174/1023/18.

Finplat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.611.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 juillet 2013 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2012.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013089175/1023/17.

Martin Currie Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.796.

Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of Martin Currie Global Funds (the "Meeting") , which will be held on *July 31, 2013* at 11.00 a.m. at the offices of State Street Bank Luxembourg S.A., 49 Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Annual report including the report of the Managers, and the report of the Approved Statutory Auditor as at March 31, 2013.
2. Allocation of the results for the accounting year ended March 31, 2013 and ratification of the distribution of dividends in respect of the shares of Classes A, B and O of the sub-funds: Martin Currie Global Funds - Greater China Fund (Class A EUR and Class A USD), Martin Currie Global Funds - Asia Pacific Fund (Class A USD and A EUR), Martin Currie Global Funds - Global Resources Fund (Class A EUR, A GBP and A USD / Class B GBP), Martin Currie Global Funds - Asia Long Term Unconstrained Fund (Class O USD).
3. Discharge to be granted to the Directors of the Company with respect to the performance of their duties during the financial year ended March 31, 2013.
4. Re-election of Mr. Zvi Hoffman as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2014.
5. Re-election of Mr. Jan Ankarcrona as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2014.
6. Re-election of Mr. Michael Hoare as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2014.
7. Re-election of Mr. Aly El Tahry as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2014.
8. Re-election of Deloitte S.A. as Approved Statutory Auditor of the Company to hold office until the next Annual General Meeting to be held in 2014.
9. Approval of the Directors' fees for the year ended March 31, 2013.
10. Any other business which may be properly brought before the Meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

A proxy form may be obtained at the Company's registered office and has to be returned by fax no later than 48 hours before the meeting to the attention of Ms. Louise Chiappalone at number (+352) 464 010 413 and by mail to the registered office.

We draw your attention to the fact that, in accordance with article 26 (3) of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for investment collective, the annual accounts, the original signed report of the authorised auditor and the management report of Martin Currie Global Funds are available at the registered office of the Company and a copy may be sent, on request, to your attention free of charge.

We highlight the fact that the annual accounts are not to be printed for the year ended 31/03/13 but will be also available at the end of June 2013 on the Martin Currie website www.martincurrie.com.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2013089181/755/46.

TOCQUEVILLE FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.783.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 juillet 2013 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2012.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013089178/1023/17.

Mont Blanc Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.782.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social en date du 25 juillet 2013 à 14 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification au sein du Conseil d'Administration;
2. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes;
3. Transfert du siège social de la société;
4. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013089182/1004/15.

Finland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.097.

Les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juillet 2013 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2012.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de Mme Valérie PECHON dans ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
6. Non-renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de Mme Mounira MEZIADI, et décharge.
7. Non-renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de Mme Audrey THONUS, et décharge.
8. Nomination de Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
9. Nomination de M. David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
10. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013089179/29/28.

Whittaker Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 90.080.

Nous avons l'honneur de vous informer Messieurs, Mesdames, les actionnaires, que vous êtes convoqués, le 15 juillet 2013, à dix heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Examen de la situation des mandats (renouvellement des mandats, nomination ...),
- Questions diverses.

A l'issue de cette assemblée se tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur la dissolution ou non de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013071646/20.

Jolyco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 132.095.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 15 juillet 2013, à onze heures trente, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,

- Affectation des résultats,
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072335/18.

Cathians S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 147.154.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 15 juillet 2013, à quinze heures trente, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073941/18.

Argor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 119.953.

Nous avons l'honneur de vous informer Messieurs, Mesdames, les actionnaire, que vous êtes convoqués, le 15 juillet 2013, à quinze heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073942/17.

Woodimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 94.198.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 15 juillet 2013, à quatorze heures trente, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Affectation du résultat
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073943/18.

Sofinlux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 99.352.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 15 juillet 2013, à quatorze heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073944/18.

Manipura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 170.843.

Les actionnaires sont convoqués, le 15 juillet 2013, à dix-sept heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013078175/16.

Axitis Diversified SICAV SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.090.

Considering that the conditions of quorum and majority determined by Article 67-1 of the Law of 10th August 1915 as amended were not fulfilled at the Extraordinary General Meeting which was held on 12th June 2013, we are pleased to convene you to a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the "EGM") which will be held on 22 July 2013 at 3.00 PM at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgment of the change of the name of the General Partner of the Fund into OAK Constellation Management, and subsequent amendment of the first paragraph of the Article 18 of the Articles of Incorporation as follows: Art. 18. General Partner. The Company shall be managed by OAK Constellation Management, registered in the Company's shares register as the holder of unlimited liability ordinary shares in the Company, in its capacity as General Partner of the Company.

2. Amendment of Fund's name, which will become OAK Constellation Sicav-SIF SCA. in replacement of Axitis Diversified SICAV SIF S.C.A. Accordingly the Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company is amended and shall hence read as follows:

Art. 1. Name. There hereby exists among OAK Constellation Management in its capacity as "associé commandité" (the "General Partner"), the shareholders (the "Shareholders"), in their capacity as "actionnaires commanditaires", (the "Limited Shareholders") and all persons who may become Limited Shareholders, a Luxembourg company (the "Company") under the form of a corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions") and qualified as a specialised investment fund under the law of 13th February 2007 relating to Specialised Investment Funds (the "Law of 2007").

The Company exists under the corporate name of OAK Constellation Sicav-SIF SCA.

3. Miscellaneous.

Please be advised that the EGM shall validly deliberate whatever the portion of the capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Should you or your proxy wish to take part in the EGM, you are kindly requested to inform the Fund at least two clear days prior to the holding of the EGM of your intention to attend. You, respectively your proxy shall be admitted subject to verification of your identity and evidence of your shareholding.

Proxy forms are available at the Fund's registered office.

The General Partner

Référence de publication: 2013076777/1017/39.

LöweKlau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 169.429.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 15 juillet 2013, à dix-sept heures trente, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

A l'issue de cette assemblée se tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur la dissolution ou non de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013079096/20.

Auber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 121.682.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 15 juillet 2013, à seize heures trente, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013079091/18.

Petite Afrique Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 54.536.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 15 juillet 2012 à 10 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2012.
4. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
6. Divers.

Référence de publication: 2013082288/545/17.

Eclipp L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 146.928.

The STATUTORY GENERAL MEETING

will be held at 2.00 p.m on Friday July 19, 2013 at the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, building H2O, block A, ground floor, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the annual accounts for the financial period closed as at March 31, 2013 and allocation of the results;
3. Discharge to the directors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented; account shall not be taken of abstentions. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote. Fractional shares shall have no voting right.

Annual accounts, as well as the report of the auditor and the management report are available on the registered office of the Company. Shareholders may request that these documents are sent to them. They have to send their request by mail to the following address: BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2013081533/755/29.

Tlux Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.278.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 16.07.2013 à 9 heures 30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2012.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
5. Divers.

Référence de publication: 2013082289/545/16.

TFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.277.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 16 juillet 2013 à 10 heures 30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2012.
4. Ratification du paiement d'un acompte sur dividendes.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Référence de publication: 2013082287/545/18.

BTS Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 154.046.

Hiermit wird allen Aktionären mitgeteilt, dass die

ORDENTLICHE AKTIONÄRSVERSAMMLUNG

der Aktionäre des BTS Funds (Lux) (die "Gesellschaft") am 15. Juli 2013 um 11.00 Uhr am Hauptsitz der Gesellschaft stattfinden wird. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlegung und Zustimmung des Berichtes des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers;
2. Zustimmung der Aufstellung der Nettovermögenswerte der Gesellschaft sowie des Geschäftsberichtes betreffend das am 31. März 2013 beendete Geschäftsjahr; Beschluss betreffend die Verwendung der Erträge des am 31. März 2013 beendeten Geschäftsjahres;
3. Entlastung der folgenden Verwaltungsräte im Zusammenhang mit ihren Geschäftstätigkeiten betreffend das am 31. März 2013 beendete Geschäftsjahr:
 - a. Herr Thomas Vorwerk
 - b. Herr Alastair Guggenbühl-Even
 - c. Herr Michael E. Widmer
 - d. Herr Bilal Ibrahim Sassa;
4. Wiederwahl der folgenden Verwaltungsräte für einen Zeitraum, der zum Zeitpunkt der nächsten jährlichen Generalversammlung in 2014 endet:
 - a. Herr Thomas Vorwerk
 - b. Herr Alastair Guggenbühl-Even
 - c. Herr Michael E. Widmer
 - d. Herr Bilal Ibrahim Sassa
 - e. Herr André Tait (vorbehaltlich der Genehmigung der CSSF);

5. Bestellung der Abschlussprüfungsgesellschaft BDO Audit S.A., B.P. 351, L-2013 Luxembourg für einen Zeitraum, der zum Zeitpunkt der nächsten jährlichen Generalversammlung in 2014 endet;
6. Verschiedenes.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass im Zusammenhang mit der Tagesordnung kein Anwesenheitsquorum festgelegt ist, und dass Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung mit einer einfachen Stimmenmehrheit der anwesenden oder der vertretenen Aktien getroffen werden.

Die gesetzlich vorgeschriebenen Informationen für die Anteilinhaber können am Gesellschaftssitz des BTS Funds (Lux) in 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg eingesehen werden. Die Aktionäre können außerdem die Zusendung dieser Unterlagen an sich verlangen.

Der Verwaltungsrat

Vertreter in der Schweiz :

M.M.Warburg Bank (Schweiz) AG, Parkring 12, 8027 Zürich

Référence de publication: 2013084035/755/40.

Compagnie Financière Montchoisi SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 24.944.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires qui se tiendra au siège social, 15, boulevard Roosevelt à L - 2450 LUXEMBOURG, le mardi 15 juillet 2013 à 10.00 heures.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012;
3. Décharge pleine et entière à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2012;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la non-tenue de l'assemblée générale ordinaire à la date statutaire.
5. Ratification de la cooptation d'un administrateur

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer à l'article 9 des statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013082290/687/21.

Alfred Berg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 145.536.

The STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on Friday, July 19, 2013 at 2.00 p.m., at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, building H2O, block A, ground floor, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the annual accounts for the financial period closed as at March 31, 2013 and allocation of the results;
3. Discharge to the Directors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented; account shall not be taken of abstentions. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote. Fractional shares shall have no voting right.

Annual accounts, as well as the report of the auditor and the management report are available on the registered office of the Company. Shareholders may request that these documents are sent to them. They have to send their request by mail to the following address: BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2013081532/755/29.

Lux Venture Finance SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.720.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 15 juillet 2013 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations Statutaires
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013082921/795/17.

Weberbank Special Mandate Fund, Fonds Commun de Placement.

Durch Beschluss der Verwaltungsgesellschaft LRI Invest S.A. mit Zustimmung der damaligen Depotbank LBBW Luxembourg S.A. wurde der Teilfonds Weberbank Special Mandate Fund - Strategie I zum 3. März 2009 aufgelöst. Der Liquidationserlös wurde an die Anteilhaber im Verhältnis zu Ihrem Anteilbesitz ausgekehrt und demzufolge war eine Übertragung an die Caisse de Consignation nicht erforderlich. Mithin ist das Liquidationsverfahren abgeschlossen.

Munsbach, im Juli 2013.

Die Verwaltungsgesellschaft LRI Invest S.A .

Référence de publication: 2013089183/2501/9.

Inception Fitness, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 4-6, rue François Hogenberg.

R.C.S. Luxembourg B 167.994.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2013:

Le siège social est transféré du 18, rue Christophe Plantin, L-2339 Luxembourg, au 4-6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2013086627/12.

(130106943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Commerz Real Estate Master FCP-SIF, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de Commerz Real Estate FCP-SIF daté du 21 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CG Real Estate Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013088431/12.

(130109596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

HSH Money, Fonds Commun de Placement.

Durch Beschluss der Verwaltungsgesellschaft LRI Invest S.A. mit Zustimmung der damaligen Depotbank LBBW Luxembourg S.A. wurde das Sondervermögen HSH Money mit seinem einzigen Teilfonds HSH Money EuroPlus zum 31. Juli 2009 aufgelöst. Der Liquidationserlös wurde an die Anteilinhaber im Verhältnis zu Ihrem Anteilbesitz ausgekehrt und demzufolge war eine Übertragung an die Caisse des Consignations nicht erforderlich. Mithin ist das Liquidationsverfahren abgeschlossen.

Munsbach, im Juli 2013.

Die Verwaltungsgesellschaft LRI Invest S.A.

Référence de publication: 2013089185/2501/10.

LRI Invest Money Select EUR, Fonds Commun de Placement.

Durch Beschluss der Verwaltungsgesellschaft LRI Invest S.A. mit Zustimmung der damaligen Depotbank LBBW Luxembourg S.A. wurde das Sondervermögen LRI Invest Money Select € zum 17. April 2009 aufgelöst. Der Liquidationserlös wurde an die Anteilinhaber im Verhältnis zu Ihrem Anteilbesitz ausgekehrt und demzufolge war eine Übertragung an die Caisse des Consignations nicht erforderlich. Mithin ist das Liquidationsverfahren abgeschlossen.

Munsbach, im Juli 2013.

Die Verwaltungsgesellschaft LRI Invest S.A.

Référence de publication: 2013089184/2501/9.

Brookfield Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 518.039.040,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 100.461.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Brookfield Finance Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 100461, incorporated on April 21, 2004 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 630, page 30222, of June 18, 2004 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on the date of the present deed, pursuant to a deed of undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Brookfield Holdings Canada Inc., a company organised under the laws of Ontario, having its registered office at 181 Bay Street, Brookfield Place, Toronto, Ontario, Canada, CDN-M5J 2T3, registered with the Trade Register of Ontario under the number 1665334 (the Sole Shareholder), acting through its Luxembourg branch, Brookfield Holdings Luxembourg Branch, having its registered office at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155535 (the Sole Shareholder);

here represented by Tom Storck, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at two billion one hundred and fifty million three hundred and seventy-three thousand eight hundred and ninety-one United States Dollars (USD 2,150,373,891), represented by nine million one hundred ninety-four thousand three hundred and fifty-nine (9,194,359) ordinary shares (the Ordinary Shares), without indication of a nominal value, and eight million seventy-three thousand six hundred and nine (8,073,609) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS), without indication of a nominal value, all in registered form, all subscribed and fully paid-up;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Decrease of the share capital of the Company from its present amount of two billion one hundred and fifty million three hundred and seventy-three thousand eight hundred and ninety-one United States Dollars (USD 2,150,373,891) represented by nine million one hundred ninety-four thousand three hundred and fifty-nine (9,194,359) Ordinary Shares, without indication of a nominal value, and eight million seventy-three thousand six hundred and nine (8,073,609) MRPS, without indication of a nominal value, all in registered form, all subscribed and fully paid-up, down to an amount of five hundred and eighteen million thirty-nine thousand and forty United States Dollars (USD 518,039,040), without cancellation of shares of the Company;

3. Introduction of a nominal value for each Ordinary Share and MRPS amounting to thirty United States Dollars (USD 30);

4. Subsequent amendment of article 8 (first paragraph) of the Articles in order to reflect the share capital decrease and the introduction of a nominal value specified in items 2. and 3. above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital decrease and the introduction of a nominal value for the Ordinary Shares and MRPS specified in items 2. and 3. above, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital decrease and the introduction of the nominal value in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company from its present amount of two billion one hundred and fifty million three hundred and seventy-three thousand eight hundred and ninety-one United States Dollars (USD 2,150,373,891) represented by nine million one hundred ninety-four thousand three hundred and fifty-nine (9,194,359) Ordinary Shares, without indication of a nominal value, and eight million seventy-three thousand six hundred and nine (8,073,609) MRPS, without indication of a nominal value, all in registered form, all subscribed and fully paid-up, down to an amount of five hundred and eighteen million thirty-nine thousand and forty United States Dollars (USD 518,039,040), without cancellation of shares of the Company and by reimbursement to the Shareholder.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to introduce of a nominal value for each Ordinary Share and MRPS amounting to thirty United States Dollars (USD 30).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 8 (first paragraph) of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 8. (First paragraph).** The share capital is set at five hundred eighteen million thirty-nine thousand and forty US dollars (USD 518,039,040), represented by nine million one hundred ninety-four thousand three hundred and fifty-nine (9,194,359) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a par value of thirty US dollars (USD 30) each and eight million seventy-three thousand six hundred and nine (8,073,609) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS), having a par value of thirty US dollars (USD 30) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. The MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares". The Ordinary Shares and the MRPS shall constitute separate classes of shares in the Company. The MRPS shall have preferred dividend and preferred liquidation rights vis-à-vis the Ordinary Shares subject to the terms and conditions described hereafter."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital decrease and the introduction of a nominal value for the Ordinary Shares and MRPS specified under the second and third resolutions above, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital decrease and the introduction of the nominal value in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately four thousand Euros (4,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Brookfield Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100461, constituée le 21 avril 2004 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 630, page 30222, du 18 juin 2004 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le à la date du présent acte, suivant un acte du notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

Brookfield Holdings Canada Inc., une société organisée selon les lois d'Ontario, ayant son siège social au 181 Bay Street, Brookfield Place, Toronto, Ontario, Canada, CDN-M5J 2T3, immatriculée au Registre de Commerce d'Ontario sous le numéro 1665334 (l'Associé Unique), agissant au travers de sa succursale luxembourgeoise, Brookfield Holdings Luxembourg Branch, ayant son siège social au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155535;

ici représentée par Tom Storck, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux milliards cent cinquante millions trois cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-onze dollars des Etats-Unis (USD 2.150.373.891) représenté par neuf millions cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent cinquante-neuf (9.194.359) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), sans indication de valeur nominale, et huit millions soixante-treize mille six cent neuf (8.073.609) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR), sans indication de valeur nominale, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Diminution du capital social de la Société de son montant actuel de deux milliards cent cinquante millions trois cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-onze dollars des Etats-Unis (USD 2.150.373.891) représenté par neuf millions cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent cinquante-neuf (9.194.359) Parts Sociales Ordinaires, sans indication de valeur nominale, et huit millions soixante-treize mille six cent neuf (8.073.609) PSPOR, sans indication de valeur nominale, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées, à un montant de cinq cent dix-huit millions trente-neuf mille quarante dollars des Etats-Unis (USD 518.039.040) sans annulation de parts sociales de la Société;

3. Introduction d'une valeur nominale pour chaque Part Sociale Ordinaire et PSPOR s'élevant à trente dollars des Etats-Unis (USD 30);

4. Modification subséquente de l'article 8 (alinéa premier) des Statuts afin de refléter la diminution du capital social et l'introduction d'une valeur nominale indiquées aux points 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter la diminution du capital social et l'introduction d'une valeur nominale pour les Parts Sociales Ordinaires et PSPOR indiquées aux points 2. et 3. ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'inscription de la diminution du capital social et l'introduction d'une valeur nominale dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de deux milliards cent cinquante millions trois cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-onze dollars des Etats-Unis (USD 2.150.373.891) représenté par neuf millions cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent cinquante-neuf (9.194.359) Parts Sociales Ordinaires, sans indication de valeur nominale, et huit millions soixante-treize mille six cent neuf (8.073.609) PSPOR, sans indication de valeur nominale, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées, à un montant de cinq cent dix-huit millions trente-neuf mille quarante dollars des Etats-Unis (USD 518.039.040) sans annulation de parts sociales de la Société et par remboursement à l'actionnaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'introduire une valeur nominale pour chaque Part Sociale Ordinaire et PSPOR s'élevant à trente dollars des Etats-Unis (USD 30).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de subséquemment modifier l'article 8 (alinéa premier) des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. (Alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à cinq cent dix-huit millions trente-neuf mille quarante dollars américains (USD 518.039.040,-) divisé en neuf millions cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent cinquante-neuf (9.194.359) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), ayant une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) chacune et huit millions soixante-treize mille six cent neuf (8.073.609) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les «PSPOR»), ayant une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) chacune, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées. Les PSPOR et les Parts Sociales Ordinaires sont ci-après désignées individuellement comme une «Part Sociale» et collectivement comme les «Parts Sociales». Les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR constitueront des catégories séparées de parts sociales dans la Société. Les PSPOR auront des dividendes préférentiels et des droits de liquidation préférentiels vis-à-vis des Parts Sociales Ordinaires, conformément aux termes et conditions décrits ci-après.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter la diminution du capital social et l'introduction d'une valeur nominale pour les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR indiquées aux deuxième et troisième résolutions ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'inscription de la diminution du capital social et l'introduction d'une valeur nominale dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des Frais

Le montant total des coûts, dépenses, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ quatre mille Euros (4.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2013. Relation: LAC/2013/24644. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083036/195.

(130102927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Xembala European Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 177.812.

Gwenael SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 50.822.

—
PROJET DE FUSION

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DIX-NEUF JUIN.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

Ont comparu:

I.-) Monsieur Benoit DEVAUX, réviseur d'entreprises, né à Bastogne le 17 juin 1966, demeurant professionnellement rue de Muhlenbach 121, à L-2168 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil de gérance de la société à responsabilité limitée «Xembala European Investment», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 121, Rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177812,

ci-après appelée «la société absorbante»,

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du Conseil de gérance daté du 18 juin 2013.

et

II.-) Madame Pascale MARIOTTI, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme «GWENAEL S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 11 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.822,

ci-après appelée «la société absorbée»,

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du Conseil d'Administration, en date du 18 juin 2013.

Une copie conforme des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

Le projet de fusion ci-après:

1. Le présent projet de fusion concerne les sociétés suivantes:

a) La société «Xembala European Investment S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, Rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 177812, au capital social de deux millions dix-huit mille six cents euros (EUR 2.018.600,-) représenté par CENT (100) parts sociales sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées. La société Xembala European Investment S. à r.l. a été constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 4 juin 2013, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, les statuts ayant été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 11 juin 2013, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations,

ci-après également dénommée la «Société Absorbante», et

b) La société «GWENAEL S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.822, au capital social de trente-et- un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR - 25) chacune, entièrement souscrites et libérées. La société GWENAEL S.A. a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 345 de l'année 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé contenant conversion du capital social en euro en date du 15 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 949 du 2 novembre 2001,,

ci-après également dénommée la «Société Absorbée»,

ci-après ensemble également dénommées les «sociétés qui fusionnent».

2. La société Xembala European Investment détient l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société GWENAEL S.A. représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR - 25) chacune intégralement souscrites et entièrement libérées.

3. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés qui fusionnent.

4. La société Xembala European Investment entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec la société anonyme GWENAE S.A., par absorption de cette dernière.

5. La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante sera le 1^{er} janvier 2013.

6. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés fusionnantes.

7. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

8. Les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a et b de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à savoir:

a) Le projet de fusion;

b) Les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois exercices des sociétés qui fusionnent;

Une copie intégrale des documents susmentionnés peut être obtenue sans frais et sur simple demande.

9. Un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

10. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 7. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a), à savoir la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

11. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

12. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société Absorbée.

13. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

14. Formalités - La Société Absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;

- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;

- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

15. Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

16. Frais et droits - Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbante.

17. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

18. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. DEVAUX, P. MARIOTTI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 juin 2013. Relation: RED/2013/1009. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 juin 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013087091/111.

(130106590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Tiberius X-Line, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 168.916.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2013, enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2013, LAC/2013/26810, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société dénommée "Tiberius X-Line", R.C.S. Luxembourg B 168.916, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, constituée par acte de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 16 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1356 du 1^{er} juin 2012, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 24 avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au siège de la société, c'est-à-dire au L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079016/22.

(130097218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

H & A Lux Bond Dynamic, Fonds Commun de Placement.

Auflösung

Gemäß Beschluss des Vorstandes der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. wurde das Sondervermögen am 26. Juni 2013 aufgelöst. Das Liquidationsverfahren wurde vollständig abgeschlossen. Alle Gelder konnten ausgezahlt werden. Eine Hinterlegung bei der Caisse de Consignation war daher nicht notwendig.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, im Juli 2013.

Für den Vorstand der Verwaltungsgesellschaft

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2013089187/1346/12.

Moog International Financial Services Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 177.940.

MERGER PROPOSAL

In the year two-thousand and thirteen, on the twentieth day of June, before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared:

(1) Mr. Philip Basler-Gretic, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting on behalf of the board of managers of Moog International Financial Services Center S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff, L-3290 Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,501.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 177940 (hereinafter referred to as the "Absorbing Company") and incorporated following a deed of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, of 11 June 2013, not yet published. The articles of incorporation of the Company have been last amended following a deed of the undersigned notary of 20 June 2013 not yet published,

by virtue of powers conferred on the basis of board of managers' resolutions of the Absorbing Company dated 20 June 2013.

(2) Mr Philip Basler-Gretic, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting on behalf of the board of directors of Moog Ireland International Financial Services Centre Limited, a private limited company - société à responsabilité limitée governed by the laws of Ireland and the laws of the Grand Duchy of

Luxembourg, with its registered office at Ringaskiddy, County Cork, Ireland and seat of central administration at 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff, L-3290 Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having an issued share capital of EUR 12,500.- and registered with the Irish Companies Registration Office under number 400409, whose memorandum and articles of association have been last amended on 20 June 2013 (hereinafter referred to as the "Absorbed Company", and together with the Absorbing Company as the "Merging Companies") and incorporated on 11 April 2005 under the Irish Companies Acts 1963 to 2012,

by virtue of powers conferred on the basis of board of directors' resolutions of the Absorbed Company dated 20 June 2013.

Excerpts of the relevant board of managers'/directors' resolutions, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing parties, represented in the manner hereabove stated, have requested the undersigned notary to record the following joint merger proposal (the "Joint Merger Proposal"):

1. Preamble.

1.1 Moog International Financial Services Center S.à r.l.

The Absorbing Company exists under the name of Moog International Financial Services Center S.à r.l. and is a société à responsabilité limitée with registered office at 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff, L-3290 Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177940.

The subscribed capital of the Absorbing Company is set at twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) represented by twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, which are fully paid up.

The sole shareholder of the Absorbing Company is:

Moog Luxembourg Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff, L-3290 Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146065.

The main object of the Absorbing Company consists of the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Absorbing Company's financial year begins on the first day of October and ends on the 30th day of September of the following year.

The Absorbing Company will maintain its name unchanged after the merger.

1.2 Moog Ireland International Financial Services Centre Limited

The Absorbed Company exists under the name Moog Ireland International Financial Services Centre Limited and is a private limited company - société à responsabilité limitée governed by the laws of Ireland and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at Ringaskiddy, County Cork, Ireland and seat of central administration at 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff, L-3290 Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Companies Registration Office under number 400409.

The authorised share capital of the Absorbed Company is set at:

- one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) ordinary shares of one euro (EUR 1.-) each.

The Absorbed Company has issued the following shares:

- twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The Absorbing Company is the sole shareholder of the Absorbed Company.

The main object of the Absorbed Company consists of the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Absorbed Company's financial year begins on the first day of October and ends on the last day of September of each year.

2. Merger. Pursuant to these common draft terms of cross border merger (the "Common Draft Terms"), the Absorbing Company proposes a cross border merger by merging with and absorbing the Absorbed Company (both companies being referred to as the "Merging Companies") within the meaning of the Directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council of the European union of 26 October 2005 on cross-border mergers of limited liability companies and the relevant implementing legislation applicable to the Merging Companies (being articles 257 and seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Luxembourg Law") and the European Communities (Cross-Border Mergers) Regulations 2008 (as amended) (the "Irish Regulations").

The merger of the Absorbing Company and the Absorbed Company as aforesaid is hereinafter referred to as the "Merger".

For the avoidance of doubt, the proposed Merger shall be a merger by absorption within the meaning of articles 261 and seq. of the Luxembourg Law and of regulation 2(1) of the Irish Regulations.

The Merger is being carried out within the context of an internal reorganisation of the group of companies to which the Absorbing Company and the Absorbed Company belong (the "Group"), with a view to simplifying and rationalising the Group's structure, increasing efficiency and flexibility within the Group and allowing the Group to make cost savings.

3. Transfer of assets / Information on the assets and Liabilities to be transferred to the Absorbing Company. Pursuant to the Merger, the Absorbed Company shall transfer all its assets and liabilities including for the avoidance of doubt, any encumbrances or charges thereon (the "Transfer"). The Absorbed Company shall be dissolved without going into liquidation, through merger by means of absorption pursuant to article 274 of the Luxembourg Law and regulations 2 and 19 of the Irish Regulations. The Absorbing Company shall thus acquire all assets and liabilities of the Absorbed Company pursuant to those provisions.

The assets and liabilities are transferred, in particular for Luxembourg accounting purposes, at [accounting book value] on the Effective Accounting Date (as defined below) determined in accordance with the Luxembourg Law.

4. Consideration. There will be no consideration for the transfer of all the assets of the Absorbed Company to the Absorbing Company in the form of issuing new shares or making a cash payment since the Absorbing Company is the sole shareholder of the Absorbed Company.

The share capital of the Absorbing Company will, as a result, not be changed in connection with the Merger.

5. Effects / Repercussions of the Merger on employment. The Absorbed Company currently does not have any employees or employee representation bodies and as such the Merger will have no effects / repercussions on employment in Ireland.

6. Effective Accounting Date. It is proposed that the Merger shall become legally effective between the Merging Companies and vis-à-vis third parties on the date of publication of the Luxembourg notarial deed recording the resolution of the shareholders of the Absorbing Company approving the decision to merge as contemplated in these Common Draft Terms in accordance with article 273 ter (1) of the Luxembourg Law.

Upon effectiveness of the Merger the Absorbed Company will cease to exist.

For accounting and tax purposes, all the activities of the Absorbed Company will be considered to have been carried out, on behalf of the Absorbing Company, as from 1 August 2013 (the "Effective Accounting Date").

7. Shareholders and Creditors with special rights. None of the Merging Companies have granted special rights to shareholders or holders of securities other than shares. Other than its shares, the Absorbed Company has not issued any bonds or other financial instruments or other securities.

8. Rights of creditors of the Merging Companies. Pursuant to Article 268 of the Luxembourg Law, creditors of the Merging Companies, whose claims predate the date of publication of the minutes of the extraordinary general meetings of shareholders of the Merging Companies may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply within two months of that publication to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters, to obtain adequate safeguard of collateral for any matured or unmatured debts, in case where the Merger would make such protection necessary.

No special arrangements are made for the exercise of the rights of the Merging Companies' creditors.

The creditors of each of the Merging Companies may obtain free of charge the above information regarding the exercise of their rights at the registered office of each of the Merging Companies.

9. Special advantages for members of the corporate bodies of the Merging Companies. No special advantages are or have been granted to the members of the board of managers of the Absorbing Company or to the members of the board of directors of the Absorbed Company.

As the Merger is a merger by absorption of a wholly owned subsidiary, no expert is being or has been appointed in relation to the Merger as it is not required under Luxembourg Law or the Irish Regulations. Hence no special advantages are granted to experts for the examination of the Common Draft Terms within the meaning of article 261(2)(g) of the Luxembourg Law and no amount or benefit is paid or given or intended to be paid or given to an expert for the purposes of regulation 5(2)(g)(ii) of the Irish Regulations.

Members of a managing, representative or supervisory body of the Merging Companies shall not be granted any special advantages in connection with the Merger.

10. Directors' explanatory report. The board of directors of the Absorbed Company has prepared a directors' explanatory report pursuant to regulation 6 of the Irish Regulations, setting out information on the Merger for members and creditors of the Absorbed Company and the legal and economic grounds for the Common Draft Terms.

11. Independent Auditors' or Expert's Report. There will be no examination by any independent auditor or expert of these Common Draft Terms (as mentioned above) as it is not required under Luxembourg Law or the Irish Regulations since the Absorbing Company holds all the shares in the Absorbed Company and the Merger is a merger by absorption of a wholly owned subsidiary.

12. Articles of association of the Absorbing Company. The Merger shall not result in any changes to the articles of association of the Absorbing Company.

The current articles of association of the Absorbing Company are attached as Annex 1 to these Common Draft Terms.

13. Employee participation in establishing the co-determination rights. The Absorbed Company does not have any employees or employee representation bodies.

There are no employee representatives on the board of managers of the Absorbing Company.

Neither of the Merging Companies has been operating under an employee participation system within the meaning of Regulation 23 of the Irish Regulations. Furthermore, neither of the Merging Companies has a proportion of employee representatives amongst the directors nor amongst the members of any administrative or supervisory organ or their committees or of the management group which covers the profit units of the relevant Merging Company. Accordingly, the requirements under Regulation 24 of the Irish Regulations to engage in negotiations with the employees of the Merging Companies with regard to the level of their participation in the Absorbing Company will not apply to the Merger and there will be no procedure regulating the details of the participation of employees in establishing their co-determination rights in the Absorbing Company.

14. Valuation of the assets and Liabilities transferred. The Absorbing Company will assume the assets and liabilities of the Absorbed Company at accounting book value.

Interim financial statements of the Merging Companies have been prepared as at 15 June 2013.

These interim financial statements have been approved by the board of managers of the Absorbing Company on 20 June 2013 and by the board of directors of the Absorbed Company on 19 June 2013.

15. Annual accounts. The Absorbing Company has been incorporated as of 11 June 2013, accordingly there have been no annual accounts approved yet.

The Absorbed Company's annual accounts for the last three years have been previously approved by the board of directors of the Absorbed Company and duly filed with the Irish Companies Registration Office.

16. Real Estate. Neither the Absorbing Company nor the Absorbed Company owns any real estate.

17. Convertible instruments issued by the Absorbed Company. Other than its shares, the Absorbed Company has not issued any bonds or other financial instruments or other securities.

18. Consultation and Inspection of documentation. The shareholders of the Absorbing Company shall be entitled to examine the documents specified in article 267, paragraph 1 (a), (b), (c) and (d) of the Luxembourg Law at the registered office of the Absorbing Company at least one month before the Merger takes effect.

The documents referred to above are:

- the Common Draft Terms;
- the explanatory report of the directors of the Absorbed Company;
- the annual accounts as well as the relevant reports on such accounts approved by the members of the board of directors of the Absorbed Company for the past three financial years; and
- an accounting statement drawn up as at a date which must not be earlier than the first day of the third month preceding the date of the Common Draft Terms.

Upon request, the sole shareholder of the Absorbing Company may obtain, free of charge, a copy of the above referred documents.

The members of the Absorbed Company shall be entitled to examine the documents specified in regulation 9 of the Irish Regulations at the registered office of the Absorbed Company at any time during normal business hours (subject to such reasonable restrictions as the Absorbed Company imposes but so that a period of no less than 2 hours in each day is allowed for inspection) at least one month before the application to the Irish High Court for a pre-merger certificate.

The documents referred to above are:

- these Common Draft Terms; and
- the explanatory report of the directors of the Absorbed Company in relation to the Merger.

Upon request, the shareholder of the Absorbed Company may obtain a copy of the above referred documents and free of charge.

19. Final provisions.

19.1 Any transaction tax shall be borne by the Absorbing Company.

19.2 Should any provision of these Common Draft Terms be or become invalid or should a necessary provision not be contained herein, this shall not (subject to applicable laws) affect the validity of the remaining provisions hereof. Subject to applicable laws, such invalid provision shall be replaced and such gap shall be filled by a legally valid provision coming as close as possible to the Merging Companies' intentions or to what would have been the Merging Companies' intentions if they had recognised such gap.

19.3 These Common Draft Terms shall be published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) in accordance with article 9 and article 262 of the Luxembourg Law at least one month before the extraordinary general meeting of the shareholders of the Absorbing Company resolving upon the Merger.

19.4 These Common Draft Terms shall be filed with the Irish Companies Registration Office and a notice of the filing of the same shall be published in the Companies Registration Office Gazette and two national daily newspapers.

19.5 These Common Draft Terms are worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

20. Expenses. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne equally by the Merging Companies.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Joint Merger Proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to Article 271 (2) of the Law.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Merging Companies are estimated at approximately

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the representative of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the representative of the above appearing parties, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt juin,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

(1) Maître Philip Basler-Gretic, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le compte du conseil de gérance de Moog International Financial Services s.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff, L-3290 Bettembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.501,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177940 (ci-après désignée la «Société Absorbante») et constituée suivant un acte de Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, Grand Duché de Luxembourg en date du 11 juin 2013, pas encore publié. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 20 juin 2013, pas encore publié,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 20 juin 2013.

(2) Maître Philip Basler-Gretic, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le compte du conseil d'administration de Moog Ireland International Financial Services Centre Limited, une private limited company - société à responsabilité limitée régie par les lois d'Irlande et les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Ringaskiddy, County Cork, Irlande et administration centrale au 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff, L-3290 Bettembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Companies Registration Office sous le numéro 400409 dont le memorandum et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 20 juin 2013 (ci-après désignée la «Société Absorbée», et collectivement avec la Société Absorbante les «Sociétés Fusionnantes») et constituée suivant acte du 11 avril 2005 sous le Irish Companies Acts 1963 to 2012,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 20 juin 2013.

Les extraits des décisions desdits conseils d'administration / de gérance, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

1. Préambule.

1.1 Moog International Financial Services Center S.à r.l.

La Société Absorbante existe sous le nom de Moog International Financial Services Center S.à r.l., et est une société à responsabilité limitée avec siège social au 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff, L-3290 Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177940.

Le capital émis de la Société Absorbante est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) divisé en douze mille cinq cent un (12.501) parts ayant une valeur nominale d'un euros (EUR 1,-) chacune, qui sont entièrement libérées.

L'actionnaire de la Société Absorbante est:

Moog Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff, L-3290 Bettembourg, Grand Duché de Luxembourg avec un capital social de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146065.

L'objet social de la Société Absorbante consiste principalement en l'acquisition et la détention de participations au Luxembourg et/ou dans des entreprises étrangères, ainsi qu'en l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

L'exercice social de la Société Absorbante commence le premier jour d'octobre et se termine le dernier jour de septembre de l'année suivante.

La dénomination sociale de la Société Absorbante restera inchangée après la fusion.

1.2 Moog Ireland International Financial Services Centre Limited

La Société Absorbée existe sous le nom de Moog Ireland International Financial Services Centre Limited est une private limited company - société à responsabilité limitée régie par les lois d'Irlande et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social à Ringaskiddy, County Cork, Irlande et administration centrale au 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff, L-3290 Bettembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Companies Registration Office sous le numéro 400409.

Le capital social autorisé de la Société Absorbée est fixé à:

- cent mille euros (EUR 100.000,-) divisés en cent mille (100.000) parts ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

La Société Absorbée a émis les parts suivantes:

- douze mille cinq cents (12.500) parts ordinaires d'un euro (EUR 1,-) chacune, qui ont été intégralement appelées et libérées.

La Société Absorbante est l'unique actionnaire de la Société Absorbée.

L'objet social de la Société Absorbante consiste principalement en l'acquisition et la détention de participations au Luxembourg et/ou dans des entreprises étrangères, ainsi qu'en l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

L'exercice social de la Société Absorbée commence le premier jour d'octobre et se termine le dernier jour de septembre de chaque année.

2. Fusion. Conformément à ce projet commun de fusion transfrontalière (le «Projet Commun de Fusion»), la Société Absorbante propose de procéder à une fusion transfrontalière en fusionnant et en absorbant la Société Absorbée (ci-après ensemble les «Sociétés Fusionnantes»), au sens de la Directive 2005/56/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières de sociétés de capitaux et la législation de transposition y afférente applicable aux Sociétés Fusionnantes (les articles 257 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi Luxembourgeoise») et selon le régime de droit commun des fusions tel que prévu par les European Communities (Cross-Border Mergers) Régulations 2008 (tel qu'amendée) (les «Règlements Irlandais»).

La fusion de la Société Absorbante et de la Société Transférée, telle que mentionnée ci-dessus, est ci-après dénommée la «Fusion».

Pour éviter tout malentendu, il est précisé que la Fusion telle que proposée sera une fusion par absorption au sens de l'article 261 et suivants de la Loi Luxembourgeoise et de la réglementation 2(1) des Règlements Irlandais.

La fusion est réalisée dans le cadre d'une réorganisation interne du groupe de sociétés auquel la Société Absorbante et la Société Absorbée appartiennent (le «Groupe»), en vue de simplifier et de rationaliser la structure du Groupe, augmentant ainsi l'efficacité et la flexibilité au sein du Groupe et permettant au Groupe de réaliser des économies.

3. Transfert des actifs / Information sur les actifs et Passifs à être transféré à la Société Absorbante. A la suite de la Fusion, la Société Absorbée transférera à la Société Absorbante l'intégralité de ses actifs et passifs, y compris, afin d'éviter toute confusion, tous les droits grevant ainsi que toutes les sûretés y afférentes (le «Transfert»). La Société Absorbée sera dissoute sans liquidation par voie de fusion par absorption en vertu de l'article 274 de la Loi Luxembourgeoise et des réglementations 2 et 19 des Règlements Irlandais. La Société Absorbante acquerra ainsi tous les actifs et passifs de la Société Absorbée conformément à ces dispositions.

Les actifs et passifs seront transmis, notamment pour les besoins de la comptabilité luxembourgeoise, à leur [valeur comptable] à la Date d'Effet Comptable (tel que définie ci-dessous), conformément à la Loi Luxembourgeoise.

4. Contrepartie. La Société Absorbante étant l'actionnaire unique de la Société Absorbée, la transmission des actifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante ne fera pas l'objet d'une contrepartie sous forme d'émission de parts nouvelles ou de versement en numéraire.

Par conséquent, le capital social de la Société Absorbante restera inchangé à la suite de la Fusion.

5. Effets / Répercussions de la Fusion sur les Employés. La Société Absorbée n'a actuellement aucun employé ni aucun organe de représentation des salariés. Par conséquent, la Fusion n'aura aucun effet / répercussions sur l'emploi en Irlande.

6. Date d'Effet Comptable. Il est proposé que la fusion devienne juridiquement effective entre les Sociétés Fusionnantes et vis-à-vis des tiers à la date de la publication de l'acte notarié luxembourgeois prenant acte de la résolution des actionnaires de la Société Absorbante approuvant la décision de fusionner, comme envisagé dans le Projet commun de Fusion, conformément à l'article 273 ter (1) de la Loi Luxembourgeoise.

La Société Absorbée cessera d'exister à compter de la prise d'effet de la Fusion.

Pour des raisons comptables et fiscales, tous les actes et transactions de la Société Absorbée seront réputés comme ayant été exécutés pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1 août 2013 (la «Date d'Effet Comptable»).

7. Actionnaires et Créanciers ayant des droits spéciaux. Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a assuré de droit spéciaux aux actionnaires ou aux porteurs de titres autres que des parts. En dehors de ses parts, la Société Absorbée n'a pas émis d'obligations ou d'autres instruments financiers ni d'autres titres.

8. Droits des Créanciers des Sociétés Fusionnantes. Conformément à l'article 268 de la Loi Luxembourgeoise, les créanciers des Sociétés Fusionnantes dont les créances sont préexistantes à la date de publication des procès-verbaux des réunions des assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes disposent, nonobstant tout accord contraire, d'un délai de deux mois à compter de cette publication pour, demander au magistrat président la chambre commerciale du Tribunal d'Arrondissement la mise en oeuvre de garanties de sauvegarde adéquate sur toutes les dettes échues et non échues, à condition que la Fusion rende cette protection nécessaire.

Aucune dispositions spécifiques n'ont été prises pour l'exercice de leurs droits par les créanciers des Sociétés Fusionnantes.

Les créanciers de chacune des Sociétés Fusionnantes peuvent obtenir, sans frais, les informations ci-dessus relatives à l'exercice de leurs droits au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes.

9. Avantages spéciaux aux membres des organes sociaux des Sociétés Fusionnantes. Aucun avantage spécial n'est ou n'a été accordé aux membres du conseil de gérance de la Société Absorbante ou aux membres du conseil d'administration de la Société Transférée.

Comme la fusion est une fusion par absorption d'une filiale détenue à 100 pourcent par la société mère, aucun expert n'a été ou ne sera nommé pour les besoins de la Fusion, cela n'étant pas requis par la Loi Luxembourgeoise et les Règlements Irlandais. Ainsi, aucun avantage particulier ne sera alloué à des experts afin d'examiner le présent Projet Commun de Fusion conformément à l'article 261(2)(g) de la Loi Luxembourgeoise et aucun montant ou bénéfice n'est donné (et il n'y a aucune intention de le faire) à un expert aux fins de la réglementation 5(2)(g)(ii) des Règlements Irlandais.

Aucun avantage spécial en relation à la Fusion n'est accordé aux membres des organes de gestion, de représentation et de surveillance des Sociétés Fusionnantes.

10. Rapport explicatif des administrateurs. Le conseil d'administration de la Société Absorbée a préparé un rapport explicatif des administrateurs en vertu de la réglementation 6 du Règlement Irlandais, comportant des informations sur la Fusion destinées aux associés et créanciers de la Société Absorbée ainsi que les motifs juridiques et économiques du Projet Commun de Fusion.

11. Rapport d'un Réviseur d'Entreprise Indépendant ou d'un Expert. Le présent Projet Commun de Fusion ne donnera lieu à aucun examen par un réviseur d'entreprise indépendant ou un expert (tel qu'indiqué ci-dessus) dans la mesure où cela n'est pas requis par la Loi Luxembourgeoise et les Règlements Irlandais puisque la Société Absorbante détient toutes les parts de la Société Absorbée et que la Fusion, est une fusion par absorption d'une filiale détenue à 100 pourcent par la société mère.

12. Statuts de la Société Absorbante. La Fusion n'aura pas pour conséquence de modifier les statuts de la Société Absorbante.

Les présents statuts de la Société Absorbante, sont joints en Annexe 1 de ce Projet Commun de Fusion.

13. Participation des employés à la fixation de droits communs. La Société Absorbée n'a pas d'employé ou d'organe de représentation des salariés.

Il n'y a pas de représentant des salariés au conseil de gérance de la Société Absorbante.

Aucune des sociétés qui fusionnent n'a été gérée selon un régime de participation des employés au sens de la réglementation 23 du Règlement Irlandais. En outre, aucune des Sociétés Fusionnantes n'a une proportion de représentants de salariés parmi les administrateurs, ni parmi les membres d'un organe d'administration ou de surveillance ou de leurs comités ou du groupe de direction qui gère les unités de bénéfices des Sociétés Fusionnantes. Par conséquent, les exigences de la réglementation 24 des Règlements Irlandais d'engager des négociations avec les employés des Sociétés Fusionnantes en ce qui concerne le niveau de leur participation dans la Société Absorbante ne s'appliquera pas à la Fusion et par conséquent, il n'y aura pas de procédure régissant les modalités de la participation des salariés dans la détermination de leurs droits communs au sein de la Société Absorbante.

14. Évaluation des actifs et des passifs transmis. La Société Absorbante reprendra à leur valeur comptable tous les actifs et les passifs de la Société Transférée.

Des états comptables intérimaires des Sociétés Fusionnantes ont été préparés au 15 juin 2013.

Ces états comptables intérimaires ont été approuvés par le conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 20 juin 2013 et par le conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 19 juin 2013.

15. Comptes annuels. La Société Absorbante a été constituée le 11 juin 2013 par conséquent aucun compte annuel n'a été approuvé à ce jour.

Les comptes annuels des trois dernières années (du 30 septembre 2010, du 30 septembre 2011 et du 30 septembre 2012) de la Société Absorbée ont été précédemment approuvés par le conseil de gérance de la Société Absorbée et déposés auprès du Irish Companies Registration Office.

16. Immobilier. Ni la Société Absorbée ni la Société Absorbante n'est propriétaire d'un bien immobilier.

17. Instruments convertibles émis par la Société Absorbée. La Société Absorbée n'a pas émis d'obligations ou d'autres instruments financiers ou autres titres.

18. Consultation et Inspection de la documentation. Les actionnaires de la Société Absorbante sont en droit de consulter les documents prévus à l'article 267 paragraphe 1 (a), (b), (c) et (d) de la Loi Luxembourgeoise au siège social de la Société Absorbante, au moins un mois avant la date d'effet de la Fusion.

Les documents auxquels il est fait référence ci-dessus sont:

- le Projet Commun de Fusion,
- le rapport concernant la Fusion établi par le conseil d'administration de la Société Absorbée,
- les comptes annuels ainsi que les rapports y relatifs approuvés par les membres du conseil d'administration ou du conseil de gérance, de la Société Absorbée pour les exercices sociaux des trois dernières années,
- un état comptable intérimaire établi à une date qui ne peut être antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date de ce Projet Commun de Fusion, et

Sur simple demande, l'actionnaire unique de la Société Absorbante peut obtenir, sans frais, une copie des documents susmentionnés.

L'actionnaire de la Société Absorbée est en droit de prendre connaissance des documents mentionnés à la réglementation 9 des Règlements Irlandais, au siège social de la Société Absorbée, et à toute heure durant les heures normales des affaires (sous réserves des restrictions raisonnables imposées par la Société Absorbée de telle façon que chaque jour, la consultation soit permise pour une période d'au moins 2 heures) et au moins un mois avant l'application devant la Irish High Court pour un certificat de pré-fusion.

Les documents auxquels il est fait référence ci-dessus sont:

- le présent «Projet Commun de Fusion», et
- le rapport concernant la Fusion, établi par le conseil d'administration de la Société Absorbée.

Sur simple demande, l'actionnaire de la Société Absorbée peut obtenir, sans frais, une copie des documents susmentionnés.

19. Dispositions Finales.

19.1 L'acquittement de tout impôt lié à la transaction sera supporté par la Société Absorbante.

19.2 Si une disposition du présent Projet Commun de Fusion est ou deviendrait invalide ou si une disposition nécessaire n'est pas prévue aux présentes, cela n'affectera en rien (tel que prévue par les lois applicables) la validité du Projet Commun de Fusion. Tel que prévue par les lois applicable, une telle disposition invalide ou inexistante sera remplacée par une disposition valide se rapprochant le plus possible de l'intention des Sociétés Fusionnantes ou de ce qui aurait été l'intention des Sociétés Fusionnantes si elles avaient eu connaissance d'une telle situation.

19.3 Conformément aux articles 9 et 262 de la loi Luxembourgeoise, le présent Projet Commun de Fusion sera publié dans la gazette officielle du Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), au moins un mois avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante appelée à statuer sur la Fusion.

19.4 Le présent Projet de Fusion seront déposés au Irish Companies Registration Office et la notification de dépôt sera publiée dans le Companies Registration Office Gazette et dans deux quotidiens.

19.5 Le présent Projet Commun de Fusion est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

20. Frais. Tous les frais, dépenses, honoraires et charges résultant de la Fusion devront être supportés de manière égale par les Sociétés Fusionnantes.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par les Sociétés Fusionnantes en raison du présent acte sont évalués à

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du représentant des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même représentant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. Basler-Gretic, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 juin 2013. REM/2013/1051. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 26 juin 2013.

Annex 1 - Articles of association of the Absorbing Company / Statuts de la Société Absorbante.

Enregistré à Remich, le 25 juin 2013. REM/2013/1051. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Moog International Financial Services Center S.à r.l. Société à responsabilité limitée

Siège social: 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff

L-3290 Bettembourg R.C.S. Luxembourg B 177940

STATUS COORDONNÉS À LA DATE DU 20 JUIN 2013

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Moog International Financial Services Center S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Bettembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Bettembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Com-

pany is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held the 1st Tuesday of February of each year at 11:00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and

majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of October of each year and ends on the 30th day of September of the following year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Moog International Financial Services Center S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Bettembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la municipalité de Bettembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie. La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) divisé en douze mille cinq cent un (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra chaque année le 1^{er} mardi de février à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 30 octobre de chaque année et s'achève le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Pour status coordonnés, délivrés à la demande de la Société.

Mondorf-les-Bains, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013087861/920.

(130108078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Quantex Funds, Fonds Commun de Placement.

Die Liquidation des Quantex Funds - Quantex Nucleus Fund (LU0318365060), die zum 27. März 2013 vom Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft ACOLIN Fund Management S.A. beschlossen wurde, ist mittlerweile abgeschlossen. Die Verwaltungsgesellschaft erklärt somit das Liquidationsverfahren des Fonds für geprüft und beendet.

Luxemburg, im Juni 2013.

ACOLIN Fund Management S.A.

Référence de publication: 2013089186/755/8.

Old Town.

Giovanni Agnelli e C S.a.p.az

società in accomandita per azioni

Via Nizza 250, I-10126 Torino, Italia

Registro delle Imprese di Torino numero 04735350011

ANNOUNCEMENT

published in accordance with article 4 (6) of the law of 21 July 2012 concerning the mandatory withdrawal (squeeze-out) and the compulsory repurchase of securities of companies that are or were admitted to trading on a regulated market or which were the subject of an offer to the public (the "Law") concerning the acceptance by the Commission de Surveillance du Secteur Financier of the price proposed by Agnelli e C S.a.p.az (the "Majority Shareholder") as the fair price in accordance with the terms of the Law of the ordinary voting shares of Old Town the Majority Shareholder does not yet hold and concerning the terms and the final payment date of the price of the Shares (as defined hereafter).

IMPORTANT NOTICE

This Announcement relates to the mandatory withdrawal (squeeze-out) procedure initiated in accordance with the provisions of the Law by the Majority Shareholder concerning 29,683 ordinary shares of Old Town (the "Shares" or "Share" in the singular).

Subject to compliance with the rules laid down in the Law the Shares which on completion of the mandatory withdrawal (squeeze-out) procedure shall not have been presented to Banque Internationale à Luxembourg, 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg, by 10 July 2013 corresponding to the end of the presentation period, will automatically and by operation of law be transferred to the Majority Shareholder without the prior consent of the holders of the relevant shares being required.

On 24 May 2013 the Majority Shareholder published the price proposed by the Majority Shareholder for the mandatory withdrawal (squeeze-out) from Old Town of the holders of the Shares which the Majority Shareholder does not yet own.

On 2 July 2013 the Commission de Surveillance du Secteur Financier informed the Majority Shareholder and Old Town in accordance with article 4 (6) of the Law that the proposed price of EUR 35.2 per Share was accepted by the Commission de Surveillance du Secteur Financier as the fair price in accordance with article 4 (6) of the Law. As a consequence of such information the Majority Shareholder shall mandatorily withdraw (squeeze-out) on 10 July 2013 all the 29,683 Shares at a price of EUR 35.2 per Share.

Final payment procedures

Registered ordinary shares: full and final payment of the price will be effected on 10 July 2013 to the holders of registered ordinary shares the names of which appear on 10 July 2013 in the register of registered shares kept by Old Town by means of a wire transfer to the bank account of the holders of registered ordinary shares known by Old Town.

Bearer ordinary shares: full and final payment of the price will be effected on 10 July 2013 at the registered office of Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, during normal banking office hours (9.00 a.m. to 5.00 p.m.) or via the clearing systems of Clearstream Banking and Euroclear against presentation of the original bearer share certificate(s) representing ordinary shares of Old Town with coupon number 13 attached thereto. Presentation of the bearer share certificate(s) should be made either at the registered office of Banque Internationale à Luxembourg or via the clearing systems of Clearstream Banking or Euroclear to the order of Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg. Presentation of the original bearer share certificate(s) must occur no later than 10 July 2013.

Holders of bearer ordinary shares are informed that if they fail to present the original of their bearer share certificate (s) to Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, attention Ms Christiane Engelbert, Securities Asset Servicing, telephone: ++352 45 90 42 78, fax: ++352 45 90 34 72, as described in the preceding paragraph, latest by 10 July 2013 their bearer ordinary shares will be deemed to have been compulsorily transferred by operation of law to the Majority Shareholder on 11 July 2013 and the price for the ordinary shares so transferred will be transferred on 11 July 2013 to the Luxembourg consignment office Caisse de Consignation, 3, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg, telephone: ++352 24 78 27 76, fax: ++352 46 72 62, mail: caisse.consignation@ts.etat.lu (the "Consignation"). The purchase price for the relevant ordinary shares will be held to the order of the relevant holder of ordinary shares in accordance with applicable law for a period of thirty (30) years beginning on the date the Consignation is effected.

The ordinary shares of Old Town (formerly known as EXOR Group) were listed on the Luxembourg Stock Exchange and traded under ISIN number LU0006021595. The ordinary shares of Old Town (formerly known as EXOR Group) for which bearer share certificates were last issued on 1 October 1997 which are concerned by this Announcement carry the reference number LU00059537377. The last trading date of the ordinary shares on the Luxembourg Stock Exchange was 30 April 1999.

Publications/Documents available

The Majority Shareholder and (based on a confirmation received by the Majority Shareholder from Old Town) Old Town will during the entire mandatory withdrawal (squeeze-out) process communicate with the holders of Shares by means of publications in the Luxemburger Wort, the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations and on the official website of the Luxembourg Stock Exchange (www.bourse.lu) in the Issuers' section under the reference Old Town; the publications will also be distributed via the clearing systems operated by Clearstream Banking and Euroclear. In addition, the holders of registered ordinary shares will be notified via recorded mail by Old Town of all the announcements from the Majority Shareholder relating to the mandatory withdrawal (squeeze-out) process. Announcements will also be made available via the systems of Euroclear and Clearstream Banking.

Copies of all announcements are available free of cost at the office of Old Town, 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and of Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Securities Asset Servicing.

This Announcement is published under the responsibility of the Majority Shareholder. It constitutes as well a publication by Old Town within the meaning and for the purpose of article 4 (6) of the Law for the purpose of compliance by Old Town of its legal publication obligation.

Luxembourg, 3 July 2013.

Giovanni Agnelli e C S.a.p.az.

Giovanni Agnelli e C S.a.p.az
società in accomandita per azioni
Via Nizza 250, I-10126 Torino, Italia
Registro delle Imprese di Torino numero 04735350011

AVIS

publié suivant l'article 4 (6) de la loi du 21 juillet 2012 relatif au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public (la «Loi») relatif à l'acceptation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du prix des actions ordinaires avec droit de vote de Old Town proposé par Giovanni Agnelli e C S.a.p.az (l'«Actionnaire Majoritaire») comme juste prix

conformément aux dispositions de la Loi et que l'Actionnaire Majoritaire ne détient pas encore et relatif aux modalités et à la date de paiement final du prix des Actions (comme définies ci-après).

AVIS IMPORTANT

Le présent Avis se rapporte à une procédure de retrait obligatoire initiée selon les termes de la Loi par l'Actionnaire Majoritaire concernant 29.683 actions ordinaires émises par Old Town (les «Actions» ou l'«Action» au singulier).

Sous réserve du respect des dispositions de la Loi, les Actions qui, à la fin de la procédure de retrait obligatoire, n'auront pas été présentées à Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, soit au plus tard le 10 juillet 2013 correspondant à la fin de la période de présentation, seront transférées de manière automatique et de plein droit à l'Actionnaire Majoritaire sans accord préalable des détenteurs des actions en question.

Le 24 mai 2013 l'Actionnaire Majoritaire a publié le prix proposé par l'Actionnaire Majoritaire pour le retrait obligatoire de Old Town des porteurs des Actions que l'Actionnaire Majoritaire ne détient pas encore. Le 2 juillet 2013, la Commission de Surveillance du Secteur Financier a informé l'Actionnaire Majoritaire et Old Town conformément à l'article 4 (6) de la Loi que le prix proposé de EUR 35,2 par Action est accepté comme juste prix conformément à l'article 4 (6) de la Loi par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En conséquence de cette information l'Actionnaire Majoritaire procédera au retrait obligatoire des 29.683 Actions au prix de EUR 35,2 par Action.

Procédure finale de paiement

Actions ordinaires nominatives: le paiement complet et final du prix aura lieu le 10 juillet 2013 aux détenteurs d'actions ordinaires nominatives dont les noms apparaissent le 10 juillet 2013 dans le registre des actions nominatives tenu par Old Town par un transfert au compte bancaire des détenteurs d'actions ordinaires nominatives connu par Old Town.

Actions ordinaires au porteur: le paiement entier et final du prix aura lieu le 10 juillet 2013 par Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, durant les heures normales (9h00 à 17h00) à l'adresse de son siège social ou via les systèmes de clearing de Clearstream et Euroclear contre la présentation de l'original du (des) certificat(s) d'actions au porteur représentant les actions ordinaires de Old Town, coupon numéro 13 attaché. La présentation du (des) certificat(s) d'actions au porteur devra être faite au plus tard le 10 juillet 2013 soit au siège social de Banque Internationale à Luxembourg, soit via le système de clearing de Clearstream Banking et Euroclear à l'ordre de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Les détenteurs des actions ordinaires au porteur sont informés qu'à défaut de présentation de l'original de leur(s) certificat(s) d'actions à Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, à l'att. de Mme Christiane Engelbert, Securities Asset Servicing, téléphone: ++352 45 90 42 78, fax: ++352 45 90 34 72, comme décrit dans le précédent alinéa, au plus tard le 10 juillet 2013 leurs actions ordinaires au porteur seront réputées transférées de plein droit à l'Actionnaire Majoritaire le 11 juillet 2013 et le prix pour les actions ordinaires ainsi transférées sera viré le 11 juillet 2013 au bureau de consignation luxembourgeois Caisse de Consignation, 3, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg, téléphone: ++352 24 78 27 76, fax: ++352 46 72 62, mail: caisse.consignation@ts.etat.lu (la «Consignation»). Le prix desdites actions ordinaires sera conservé à l'ordre des détenteurs d'actions ordinaires au porteur concernés conformément à la loi applicable pendant une période de trente (30) années commençant à la date à laquelle la Consignation est effectuée.

Les actions ordinaires de Old Town (anciennement connue sous le nom EXOR Group) furent admises à la Bourse de Luxembourg et ont été cotées sous le code ISIN LU0006021595. Les actions ordinaires de Old Town (anciennement connue sous le nom de EXOR Group) pour lesquelles des certificats d'actions au porteur furent émis pour la dernière fois le 1^{er} octobre 1997 concernées par le présent Avis portent le numéro de référence LU00059537377. Le dernier jour de cotation des actions ordinaires à la Bourse de Luxembourg était le 30 avril 1999.

Publications/Documents disponibles

L'Actionnaire Majoritaire et (sur la base d'une confirmation reçue par l'Actionnaire Majoritaire de la part de Old Town) Old Town communiqueront pendant tout le processus du retrait obligatoire avec les détenteurs d'Actions par le biais de publications au Luxemburger Wort, au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations et également par le biais d'avis publiés sur le site officiel de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), section Emetteurs, sous la référence Old Town; les publications seront également distribuées via les systèmes de clearing de Clearstream Banking et Euroclear. En outre, les détenteurs d'actions ordinaires nominatives seront informés par lettre recommandée par Old Town de toutes annonces de l'Actionnaire Majoritaire relatives au processus du retrait obligatoire.

Les copies de tous les avis et une copie du rapport d'évaluation d'expert indépendant sont disponibles sans frais au siège de Old Town, 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Securities Asset Servicing.

Le présent Avis est publié sous la responsabilité de l'Actionnaire Majoritaire. Il constitue aussi une publication de Old Town au sens et en application de l'article 4 (6) de la Loi en conformité avec les obligations légales de publication de Old Town.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Giovanni Agnelli e C S.p.a.z.

Référence de publication: 2013087108/138.

Genève Invest (Europe) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 168.640.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013063867/10.

(130078930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

TOPstone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 29, Parc d'Activités Mamer-Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 94.565.

TOPstone exploitation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 29, Parc d'activité Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 173.999.

PROJET D'APPORT DE BRANCHE D'ACTIVITE

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-SEPT JUIN.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

Ont comparu:

I.-) Monsieur Marc HILGERT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 29, Parc d'Activités Mamer-Capellen L-8308 Capellen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société TOPstone S.A., une société anonyme, constituée sous la dénomination de TOP GRANIT S.A., suivant acte notarié du 4 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 835 du 13 août 2003. Les statuts ont été modifiés par acte notarié du 31 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 621 du 1^{er} avril 2011.

ci-après appelée «la Société Apporteuse»,

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du Conseil d'Administration daté du 25 juin 2013.

et

II.-) Monsieur Marc HILGERT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 29, Parc d'Activités Mamer-Capellen L-8308 Capellen,

agissant en tant que mandataire spécial du Conseil de gérance de la société TOPstone exploitation S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 28 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 80 du 14 janvier 2013,

ci-après appelée «la Société Bénéficiaire»,

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du Conseil de gérance, en date du 25 juin 2013.

Une copie conforme des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

1. Le présent projet d'apport d'une branche d'activité concerne les sociétés suivantes:

a) La société TOPstone S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 29, Parc d'Activités Mamer-Capellen, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 94565, constituée sous la dénomination de TOP GRANIT S.A., suivant acte notarié du 4 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 835 du 13 août 2003. Les statuts ont été modifiés par acte notarié du 31 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 621 du 1^{er} avril 2011. Le capital social de la société est de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées. La société,

ci-après également dénommée la «Société Apporteuse», et

- La société TOPstone exploitation S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 29, Parc d'Activités Mamer-Capellen, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173999, constituée par acte notarié du 28 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 80 du 14 janvier 2013. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées

La totalité des parts sociales sont détenues par TOPstone S.A. précitée, ci-après également dénommée la «Société Bénéficiaire»,

1. Objectifs de l'apport de la branche d'une activité. Le présent projet d'apport d'une branche d'activité s'intègre dans une opération plus ample de restructuration et est établi dans le but de séparer l'activité patrimoniale de l'activité commerciale de la société TOPstone SA par le transfert de la branche d'activité commerciale dans une autre société, à savoir la société TOPstone exploitation S.à.r.l., ci-après "la branche d'activité commerciale". Cette branche d'activité commerciale avec tout ce qui s'y rattache, constitue à elle seule un ensemble, qui du point de vue technique et sous l'angle de l'organisation, exerce une activité autonome et fonctionne par ses propres moyens.

L'opération d'apport de la branche d'activité s'opérera ainsi par l'apport de branche d'activité commerciale de la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire, sans dissolution et sans que par suite de ce transfert de branche d'activité, la Société Apporteuse ne disparaisse, le tout conformément aux dispositions des articles 288 et 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tels que modifiés (ci-après "la Loi") sur base de l'article 308bis-2 de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 23 mars 2007.

Après approbation du projet d'apport de la branche d'activité commerciale par les conseils d'administration/de gérance respectifs des sociétés participantes au présent projet d'apport d'une branche d'activité, les actionnaires/associés de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire se réuniront en assemblée générale extraordinaire par-devant notaire. Celles-ci auront lieu au plus tôt un mois après la publication du présent projet d'apport d'une branche d'activité au Mémorial et auront pour objet d'approuver le projet d'apport d'une branche d'activité par lequel la Société Apporteuse transfère une partie de son patrimoine, activement et passivement, sans dissolution et sans réduction de capital. Lors de cette assemblée d'approbation de l'opération de l'apport de la branche d'activité commerciale, la Société Bénéficiaire décidera une augmentation de capital avec émission de nouvelles parts sociales.

2. Description de l'opération d'apport d'une branche d'activité. L'opération est considérée comme une opération d'apport d'une branche d'activité au regard de l'Article 308 bis (3) de la Loi, lequel article permet aux deux sociétés de soumettre avec leur accord commun l'opération envisagée aux dispositions des articles 285 à 308, hormis l'article 303 de la Loi. L'apport entraîne alors de plein droit le transfert à la Société Bénéficiaire des actifs et des passifs qui s'y rattachent.

L'apport de la branche d'activité sera également soumis aux modalités suivantes:

- la Société Bénéficiaire reprendra les actifs et passifs correspondant à la branche d'activité de la Société Apporteuse dans l'état où ils se trouvent à la date d'effet de l'opération d'apport d'une branche d'activité sans droit de recours contre la Société Apporteuse pour quelque raison que ce soit;

- la Société Apporteuse garantit à la Société Bénéficiaire que les créances cédées dans le cadre de l'apport de la branche d'activité sont certaines mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés;

- la Société Bénéficiaire est redevable à partir de la date d'effet de l'apport de la branche d'activité de tous impôts, taxes, charges et frais, ordinaires ou extraordinaires, échus ou non échus, qui grèvent les éléments d'actif ou de passif respectifs qui lui sont cédés par l'effet de l'apport de la branche d'activité;

- la Société Bénéficiaire assurera à partir de la date d'effet tous les droits et toutes les obligations qui sont attachés aux éléments d'actif et de passif respectifs qui lui sont attribués et elle continuera d'exécuter dans la mesure de la répartition effectuée, tous les contrats en vigueur à la date d'effet sans possibilité de recours contre la Société Apporteuse;

- les droits et les créances transmis à la Société Bénéficiaire sont cédés avec toutes les sûretés réelles ou personnelles qui y sont attachées. La Société Bénéficiaire sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société Apporteuse en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout dans la limite et conformément à la répartition des éléments du bilan. La subrogation s'appliquera plus particulièrement à tous les droits d'hypothèque, de saisie, de gage et autres droits similaires, de sorte que la Société Bénéficiaire sera autorisée à procéder à toutes les notifications, à tous les enregistrements, renouvellements et renonciations à ces droits d'hypothèque, de saisie, de gage ou autres éventuels;

- la Société Bénéficiaire renoncera formellement à toutes actions résolutoires qu'elle aura contre la Société Apporteuse du fait qu'elle assumera les dettes, charges et obligations de la Société Apporteuse.

La Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire procéderont à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à leur opération d'apport d'une branche d'activité et à la cession de tous les avoirs et obligations par la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire.

3. Information des actionnaires et Associés respectivement de la Société Apporteuse et Société Bénéficiaires. Le projet d'apport d'une branche d'activité sera à la disposition des actionnaires et associés des Sociétés concernées à leur siège social respectifs au moins un mois avant la date de l'assemblée générale, ensemble avec les comptes annuels, le rapport de gestion des trois derniers exercices et un état comptable récent.

Tous les actionnaires/associés des sociétés participant à l'opération d'apport d'une branche d'activité ont renoncé, conformément à l'Article 296 de la loi de 1915, à l'application des dispositions des Articles 293, 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphes (1) c), d) et e) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ledit projet d'apport d'une branche d'activité a été approuvé par les Conseil d'Administration/de gérance des sociétés participant à l'opération d'apport d'une branche d'activité dans leur réunion du 25 juin 2013.

4. Répartition des éléments d'actif et de passif.

1. Point de vue comptable:

Les comptes retenus pour déterminer les conditions de l'opération sont ceux arrêtés par le Conseil d'administration de la société TOPstone SA avec valeur au 31 décembre 2012.

D'un point de vue comptable, les opérations de la Société par rapport à la branche d'activité apportée par la Société Apporteuse seront considérées, à compter de la date du 1^{er} janvier 2013 comme accomplies pour compte de celle de la nouvelle société à laquelle a été attribuée l'actif et le passif de la branche d'activité commerciale.

2. Date d'effet de l'opération d'apport d'une branche d'activité: L'opération d'apport d'une branche d'activité prendra effet entre la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire lors de la tenue des assemblées générales extraordinaires qui se tiendront par-devant notaire, au plus tôt un mois après la publication au Mémorial du présent projet d'apport d'une branche d'activité («la date d'effet»). A partir de cette date, les actifs et passifs représentant la branche d'activité mieux décrite ci-dessous seront apportés par la société Apporteuse à la Société Bénéficiaire.

3. La détermination des éléments d'actif et de passif

La détermination des éléments d'actif et de passif représentant la branche d'activité à apporter est effectuée sur base du bilan de TOPstone SA établi à la date du 31.12.2012. Les éléments d'actif et de passif représentant la branche d'activité à apporter sont décrits de manière détaillée ci-après.

4. Opération

En échange des éléments d'actif et de passif pour une valeur nette globale de trois millions sept cent dix-sept mille neuf cent trois euros et trente-six cents (EUR 3.717.903,36) ainsi attribués à la Société Bénéficiaire, celle-ci augmentera le capital social d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) par l'émission de huit cent soixante-quinze (875) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes TOPstone S.A.

attribuées à son associé unique étant la Société Apporteuse aux présentes, le tout assortie d'une prime d'apport global pour un montant global de trois millions six cent trente mille quatre cent trois euros et trente-six cents (EUR 3.630.403,36).

5. Les parts sociales étant réparties entièrement à la Société Apporteuse, seule associée de la Société Bénéficiaire, suite à l'apport dans le capital social de TOPstone S.A., il est fait abstraction d'un rapport écrit d'un expert indépendant par application de l'Article 307 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

6. Il n'y a pas non plus de rapport de réviseur d'entreprises (expert indépendant) en application de l'article 26(1) 2 de la loi sur les sociétés. En effet, s'agissant d'un apport de branche d'activité, l'opération a pour résultat d'apporter la branche d'activité de la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire, laquelle est une société à responsabilité limitée.

7. Les actionnaires de la Société Apporteuse ne bénéficient d'aucun droit spécial et il n'existe pas de porteur de titres autres que des actions.

8. Aucun avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs, gérants et commissaires aux comptes de la Société Apporteuse à l'occasion de la présente opération.

5. Description des éléments du patrimoine faisant l'objet de l'apport. A la date de la prise d'effet de l'opération d'apport d'une branche d'activité, les éléments du patrimoine activement et passivement faisant l'objet de l'apport en question seront transférés à la Société Bénéficiaire comme suit:

Bilan initial avant le transfert (exprimé en EUR)

ACTIF	31/12/2012
ACTIF IMMOBILISE	
Immobilisations incorporelles	98 968,78
Immobilisations corporelles	14 126 839,76
Immobilisations financières	12 500,00
	<u>14 238 308,54</u>
ACTIF CIRCULANT	
Stocks	2 822 696,03
Créances	
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5 175 879,56
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	0,00
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	7 309,88
	<u>8 005 885,47</u>
	22 244 194,01
PASSIF	31/12/2012

CAPITAUX PROPRES

Capital souscrit	100 000,00
Prime d'apport	0,00
Réserves	11 190,00
Résultats reportés	580 376,98
Résultat de l'exercice	6 154,91
	<u>697 721,89</u>

DETTES NON SUBORDONNEES

dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	6 467 092,75
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	15 079 379,37
	<u>21 546 472,12</u>
	<u>22 244 194,01</u>

*Bilan initial au 1^{er} janvier 2013 après le transfert
(exprimé en EUR)*

ACTIF 01/01/2013

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles	0,00
Immobilisations corporelles	12 149 010,09
Immobilisations financières	3 730 403,36
	<u>15 879 413,45</u>

ACTIF CIRCULANT

Stocks	0,00
Créances	
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	347 242,52
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	0,00
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	1 459,84
	<u>348 702,36</u>
	<u>16 228 115,81</u>

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital souscrit	100 000,00
Prime d'apport	0,00
* Réserves	11 190,00
Résultats reportés	580 376,98
Résultat de l'exercice	6 154,91
	<u>697 721,89</u>

DETTES NON SUBORDONNEES

dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	451 014,55
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	15 079 379,37
	<u>15 530 393,92</u>
	<u>16 228 115,81</u>

* augmentation de capital pour un montant de EUR 87.500 assortie d'une prime d'apport de EUR 3.630.403,36

*Eléments de l'apport de la société TOPstone S.A.
(exprimé en EUR)*

ACTIF 31/12/2012

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles	98 968,78
Immobilisations corporelles	1 977 829,67
Immobilisations financières	0,00
	<u>2 076 798,45</u>

ACTIF CIRCULANT

Stocks	2 822 696,03
Créance	

dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	4 828 637,04
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	0,00
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	5 850,04
	<u>7 657 183,11</u>
	9 733 981,56
PASSIF	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES	
Capital souscrit	0,00
Prime d'apport	0,00
Réserves	0,00
Résultats reportés	0,00
Résultat de l'exercice	<u>0,00</u>
	0,00
DETTES NON SUBORDONNEES	
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	6 016 078,20
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	0,00
	<u>6 016 078,20</u>
	6 016 078,20
Valeur nette de l'apport:	3 717 903,36
Valeur nette du patrimoine apportée : 3 717 903,36	

6. Modalités de remise du patrimoine à la Société Bénéficiaire. L'apport de la branche d'activité commerciale est effectué à la Société Bénéficiaire moyennant l'émission de huit cent soixante-quinze (875) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes attribuées à son associé unique étant la Société Apporteuse aux présentes, le tout assortie d'une prime d'apport attribuée à la Société Apporteuse d'un montant global de trois millions six cent trente mille quatre cent trois euros et trente-six cents (EUR 3.630.403,36).

La Société Bénéficiaire inscrira dans ses comptes les éléments du patrimoine objet de l'apport en maintenant la valorisation historique de l'apport telle que renseignée dans les livres de la Société Apporteuse de sorte que le compte de la Société Bénéficiaire se trouve avant la réalisation de l'apport de la branche d'activité commerciale comme suit

TOPstone exploitation S.à r.l. Société à responsabilité limitée

*Bilan initial avant le transfert
(exprimé en EUR)*

ACTIF	31/12/2012
ACTIF IMMOBILISE	
Immobilisations incorporelles	0,00
Immobilisations corporelles	0,00
Immobilisations financières	<u>0,00</u>
	0,00
ACTIF CIRCULANT	
Stocks	0,00
Créances	
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0,00
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	0,00
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	12 500,00
	<u>12 500,00</u>
	12 500,00
PASSIF	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES	
Capital souscrit	12 500,00
Prime d'apport	0,00
Réserves	0,00
Résultats reportés	0,00
Résultat de l'exercice	<u>0,00</u>
	12 500,00
DETTES NON SUBORDONNEES	

dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0,00
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	0,00
	<u>0,00</u>
	12 500,00

Et après la réalisation de ladite opération d'apport comme suit:

ACTIF	01/01/2013
ACTIF IMMOBILISE	
Immobilisations incorporelles	98 968,78
Immobilisations corporelles	1 977 829,67
Immobilisations financières	0,00
	<u>2 076 798,45</u>
ACTIF CIRCULANT	
Stocks	2 822 696,03
Créances	
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	4 828 637,04
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	0,00
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	18 350,04
	<u>7 669 683,11</u>
	9 746 481,56
PASSIF	01/01/2013
CAPITAUX PROPRES	
Capital souscrit	100 000,00
Prime d'apport	3 630 403,36
Réserves	0,00
Résultats reportés	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
	<u>3 730 403,36</u>
DETTES NON SUBORDONNEES	
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	6 016 078,20
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	0,00
	<u>6 016 078,20</u>
	9 746 481,56

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Déclaration pro-fisco.

Les parties aux présentes, afin de bénéficier de la neutralité fiscale y relative, déclarent que la présente opération est soumise à l'article 59 LIR (Loi concernant l'Impôt sur les Revenus).

DONT ACTE, passé à Capellen, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. HILGERT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 juin 2013. Relation: RED/2013/1054. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 juin 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013087044/316.

(130106560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Frun Park Halluin, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 156.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 17/05/2013.

Référence de publication: 2013063860/10.

(130079002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Fortiter S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 547.200,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063857/9.

(130078823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

GAP FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 49.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013063870/10.

(130079100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Gecomo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 68, rue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 55.908.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013063871/11.

(130079227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Go S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 161.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063877/9.

(130079001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Gipe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 12.037.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063875/9.

(130078793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Greenview S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.628.

—
EXTRAIT

En date du 15 mai 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Elke Leenders en tant que gérant de la société est acceptée avec effet au 16 avril 2013.

- Wim Rits, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la société avec effet au 16 avril 2013 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013063868/15.

(130079265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Groupelement de Participations Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 47.884.

—
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013063882/14.

(130079052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Groupelement de Participations Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 47.884.

—
Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013063883/14.

(130079053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

UBS (Lux) Real Estate Funds Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.419.

—
Réunion du conseil d'administration du 16 mai 2013

- Mandat non renouvelé avec effet au 08 mai 2013:

* M. Roderick Sloan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Pour UBS (LUX) REAL ESTATE FUNDS SELECTION

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / Holger Rùth

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2013067346/16.

(130082810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Technoggia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 169.615.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067330/10.

(130082789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Fora Investment S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 46.219.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013063855/10.

(130078778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Fiduciaire Deflorenne & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 111.495.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013063853/10.

(130078469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Fiduciaire Deflorenne & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 111.495.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013063852/10.

(130078468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.
